



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/07/2022

Dossier complet le :

26/07/2022

N° d'enregistrement :

2022/5002

### 1. Intitulé du projet

Réalisation de travaux de construction d'une ferme au sol photovoltaïque

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RESERVOIR SUN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

THOMAS GREPPO

RCS / SIRET

8 4 3 2 4 5 2 8 3 0 0 0 1 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30	Installation d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Réalisation d'une ferme au sol photovoltaïques sur un terrain en herbe jouxtant l'usine L'Oréal FAPAGAU situé au 4 rue Jules Vercurysse, GAUCHY 02340.
- La surface des panneaux est ouverte et ne constitue pas un clos couvert. Aucune surface de plancher n'est créée par le projet.
- La ferme au sol photovoltaïque est constituée d'un support posé sur des fondations béton, dimensionnée aux normes neige et vent. Les modules photovoltaïques sont des panneaux rectangulaires rigides d'une surface de 1,8 m<sup>2</sup>, de quelques centimètres d'épaisseur, assemblés entre eux. Ils sont composés de cellules de silicium.
- L'implantation de la ferme au sol ne devrait pas nécessiter la création de locaux techniques.

EN OPTION : Dans le cas où pour des raisons techniques, un local devrait être créé, il sera inférieur à 20 m<sup>2</sup>

La puissance installée sera de 765 kWc.

## 4.2 Objectifs du projet

Le site industriel de L'Oréal est très consommateur d'énergie. Il fonctionne en production continue, au format 3x8. La consommation est donc en très bonne corrélation avec la production d'une centrale solaire.

La centrale solaire va produire de l'énergie renouvelable qui sera auto consommée par le site industriel.

La ferme au sol vient s'implanter dans la parcelle cadastrale du site, sur un terrain aujourd'hui inoccupé avec peu de perspective d'aménagement par le site.

La centrale produira la consommation électrique d'environ 173 foyers.

Grâce à ce projet, L'Oréal souhaite développer les énergies renouvelable dans le but de consommer cette électricité et favoriser le déploiement de moyens de production d'électricité verte, décentralisée. Cela s'inscrit dans les objectifs de l'entreprise et les objectifs nationaux de transition énergétique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux prévue pour une durée de 16 semaines environ est séquencée en 4 phases :

- 1) La première phase consiste en la réalisation des fondations. Les fondations seront de type pieux battus qui sont posé par battage de pieux métalliques directement dans le sol.
- 2) La seconde phase est le lot VRD. Il s'agit de creuser les tranchées, déposer les fourreaux et reboucher les tranchées avec le même type de remblais qu'initialement retiré.
- 3) La troisième phase consiste en la pose des supports et la pose des panneaux photovoltaïques.
- 4) La quatrième phase est le lot électricité. Il consiste essentiellement à la pose des onduleurs et de leur raccordement avec le TGBT du site.

Le projet dans sa globalité ne générera aucun rejet dans les milieux environnant. Il n'y donc pas d'impact sur le milieu naturel.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- La centrale sera exploitée par Reservoir Sun pendant 20 ans et la durée de vie d'une telle installation est d'environ 30 ans.

- La maintenance préventive et curative sera assurée directement par les équipes exploitation de Reservoir Sun, à partir d'un système de télé-suivi.

L'objectif de cette maintenance préventive est de réduire la possibilité de défaillance de l'installation et la dégradation dans le temps des performances de production d'électricité. Ces interventions sont spécialement adaptées afin de limiter l'arrêt des installations.

--> Exemples d'opérations préventives : contrôle visuel des modules, contrôle des onduleurs, dépoussiérage des éléments électriques, thermographie,...

- La maintenance curative : consiste à intervenir sur site après réception d'une alerte du système de télésurveillance, afin de déterminer précisément le type de défaillance et remettre l'installation en service.

--> Exemples d'opérations curatives : changement d'un module/changement d'un onduleur

- La télésurveillance des installations photovoltaïques : permet à la fois de surveiller en permanence et à distance, l'état des constituants, détecter le plus rapidement possible tout défaut, déclencher dans les meilleurs délais une intervention de maintenance adaptée et aussi de suivre les performances de production.

- La production sera intégralement autoconsommée par le site L'Oréal.

En phase exploitation, la nature des activités de prévention des défaillances et réparation de la centrale photovoltaïque n'a pas d'incidence sur la santé ni l'environnement.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme : Permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Puissance de la centrale photovoltaïque	765 000 kWc
- Superficie de l'unité foncière	58 209 m <sup>2</sup>
- Superficie projet	7 295 m <sup>2</sup>
- Largeur des rangées	3,6 m
Longueurs des rangées	11,5 m et 117 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

4 rue Jules Verceyusse  
02340 GAUCHY

Parcelle :  
000 AH 226

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 9° 4 9' 4 7" \_ Lat. - 3° 16' 2 6" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liés aux inondations et coulées de boues a été approuvé le 06.12.2011 sur la commune de Gauchy. La zone d'implantation est en zone "orange" dans la catégorie "Remontée de nappe phréatique." Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liés aux mouvements de terrain a été approuvé le 29.10.2014 sur la commune de Gauchy. La zone d'implantation n'y est pas répertoriée.  Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liés aux cavités souterraines a été approuvé le 29.10.2014 sur la commune de Gauchy.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls besoins d'eau seront: - pour l'hydratation des ouvriers - pour la réalisation des pieux battus Ils sont négligeables
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau de pluie ruissellent sur les panneaux, permise par leur inclinaison. L'espacement entre les rangées permet de maintenir la récupération des eaux pluviales, également permis par l'espace herbeux sous les panneaux. L'écoulement des eaux de pluie ne sera donc pas significativement modifié.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale photovoltaïque est situé à 50 cm au dessus du sol, permettant le maintien de la biodiversité présente. Par ailleurs, L'Oréal souhaite limiter l'influence du projet et propose un entretien par pâture de moutons. L'état du terrain au sol sera en majorité conservé à l'exception des supports qui seront posés sur le sol.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone UE du PLU
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liés aux inondations et coulées de boues a été approuvé le 06.12.2011 sur la commune de Gauchy. La zone d'implantation est en zone "orange" dans la catégorie "Remontée de nappe phréatique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. L'installation ne supprimera aucune place de stationnement et n'affectera pas les circulations existantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase fondation engendrera inévitablement des nuisances sonores lors du forage des pieux. Toutefois, cette phase est relativement courte et le bruit généré par les tarières est limité. Le reste du chantier n'engendrera pas de nuisance sonore significative.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Les actions n'émettront pas de nuisances olfactives.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p> <p>Seule l'utilisation des tarières est susceptible d'engendrer des vibrations. Celles-ci sont limitées et de courte durée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet s'implante sur une surface herbeuse, qui le restera.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La société Reservoir Sun est particulièrement sensible au respect de la propreté sur ses chantiers et s'engage à respecter la réglementation, à gérer les déchets correctement, à limiter la pollution, à limiter le bruit et à respecter la biodiversité en place sur le site.

Par ailleurs, l'entretien de la zone sera assuré par des moutons qui pourront pâturer sur cet espace. Le projet souhaite limiter son influence sur l'environnement et devenir une source de développement de l'activité agricole locale.

Afin de limiter l'impact de la phase de construction sur le terrain, nous proposons la mise en construction du projet sur la période automnale.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'espace concerné par le projet est un terrain vierge au cœur d'un site industriel. Ce projet a du sens pour l'entreprise L'Oréal pour remplacer une partie de sa consommation en électricité par une énergie verte produite localement, et s'inscrit dans la démarche de déploiement rapide de la production de renouvelable prôné par le gouvernement. Le projet limite son influence sur la biodiversité et la compense par le mode de gestion proposé ( mode écopâturage). Le projet ne vient déplacer ou retirer aucun élément forestier.

Il n'y a pas d'enjeu environnemental particulier, ni de risque ou de nuisance ni pendant les travaux, ni durant l'exploitation.

La gestion des eaux pluviales n'est pas altérée par le projet.

À tous ces titres, ce projet ne devrait pas nécessiter d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

En complément des éléments demandé, un inventaire faune flore sur 4 saisons a été réalisé par L'Oreal sur son établissement. Il s'agit d'un inventaire léger des espèces présentes, qui s'apparente à l'étude faune flore requise dans le cadre des évaluations environnementales.

Cette étude permet d'identifier le faible impact environnemental du projet photovoltaïque sur la biodiversité du site.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PARIS

le, 25/07/2022

Signature

**RESERVOIR SUN SAS**  
Les Docks - Atrium 10.5  
10 place de la Joliette  
13002 MARSEILLE  
SIRET 843 245 283 0018

